

Rapport de la Présidente

SIXIÈME FORUM MONDIAL DES POLITIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATION/TIC (2021)

PARTIE I

- Créé au départ par la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) de 1994, le Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (FMPT) a été organisé avec succès en 1996, 1998, 2001, 2009 et 2013.
- L'objet du FMPT est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des questions découlant de l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunication/TIC et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile, en plus de l'adoption d'avis reflétant des points de vue communs ([Résolution 2 \(Rév. Dubaï, 2018\)](#) de la Conférence de plénipotentiaires). Le FMPT ne doit pas produire de règlements contraignants; toutefois, il élaborera des rapports et adoptera des avis non contraignants par consensus, qu'il soumettra pour examen aux États Membres et aux Membres des Secteurs ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT ([Résolution 2 \(Rév. Dubaï, 2018\)](#) de la Conférence de plénipotentiaires).
- Par sa [Décision 611 \(Rév. Conseil 2020\)](#), le Conseil de l'UIT a décidé, à sa session de 2019, que le FMPT-21 sera placé sous le thème suivant:
"Politiques visant à mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable:
Les participants au FMPT-21 examineront la façon dont les technologies et les tendances numériques nouvelles et émergentes favorisent la transition à l'échelle mondiale vers l'économie numérique. Parmi les thèmes qui seront examinés, on peut citer l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la 5G, les mégadonnées, les OTT, etc. À cet égard, le FMPT-21 sera axé sur les perspectives, les difficultés ainsi que les politiques propres à favoriser le développement durable."
- De plus, conformément à la [Décision 611 \(Rév. Conseil 2020\)](#), le Secrétaire général de l'UIT a convoqué un Groupe d'experts informel (GEI-FMPT-21), dont chaque membre a participé activement à la préparation du FMPT-21. Avec l'approbation du Conseil de l'UIT à sa session de 2019, la participation au GEI-FMPT-21 était ouverte à toutes les parties prenantes.

De 2019 à 2021, le GEI-FMPT-21 a tenu sept réunions sous la présidence de M. Fabio Bigi (Italie), dont cinq ont eu lieu sous forme virtuelle compte tenu des restrictions dues à la pandémie de COVID-19. En outre, le Groupe d'experts a mené trois consultations ouvertes publiques en ligne et tenu de nombreuses consultations informelles.

- Plus de 170 experts ont participé aux travaux du Groupe d'experts informels du FMPT-21¹ et plus de 70 contributions ont été soumises par toutes les parties prenantes en vue de l'élaboration des différents projets de [Rapport du Secrétaire général](#) (six au total) et des projets d'Avis. Le GEI-FMPT-21 a achevé ses travaux avec succès en novembre 2021 et, à sa septième et dernière réunion, est convenu par consensus de transmettre un ensemble de cinq projets d'Avis annexés au Rapport du Secrétaire général soumis pour examen au Forum. Tous les documents relatifs au processus de préparation du FMPT-21 sont accessibles sur le site web du [GEI-FMPT-21](#), sans restriction aucune. Les rapports d'activité soumis par le Président du GEI-FMPT-21 au Conseil à ses sessions de 2020 et 2021 sont en outre disponibles sur le [site web du Conseil](#).
- Le sixième Forum mondial des politiques de télécommunications/TIC (FMPT-21) s'est tenu sous forme virtuelle du 16 au 18 décembre 2021. Il a rassemblé plus de 400 délégués, représentant 94 États Membres, 42 Membres de Secteur et près de 10 entités ayant le statut d'observateur. Trente hautes personnalités ont également participé au Forum, parmi lesquelles figuraient des Ministres et des Vice-Ministres ainsi que plusieurs directeurs d'organismes de régulation. S. E. Mme Ursula Owusu-Ekufu, Ministre des communications et de la numérisation du Ghana, a été élue Présidente du Forum.
- Le Forum des politiques s'est ouvert sur une allocution prononcée par M. Houlin Zhao, Secrétaire général de l'UIT. Dans son allocution, M. Zhao a remercié tous les coordonnateurs régionaux et toutes les personnes qui ont travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat de l'UIT dans le cadre de la préparation du FMPT-21 pour remédier aux difficultés liées à l'organisation de cette manifestation entièrement virtuelle dans des circonstances difficiles causées par la pandémie de COVID-19. Il a souligné le fait que de nouvelles données de l'UIT montrent que l'utilisation de l'Internet a connu une forte croissance à l'échelle mondiale, mais que la capacité à se connecter demeure marquée par de profondes inégalités et que près de 3 milliards de personnes dans le monde ne sont toujours pas connectées. Le Secrétaire général de l'UIT a insisté sur le fait que le Forum et tous les travaux menés pour sa préparation peuvent contribuer à nous mettre sur la bonne voie pour arriver à connecter tout un chacun et favoriser la mise au point de technologies nouvelles et émergentes qui seront au cœur de l'économie numérique. Il a salué l'immense travail accompli par le GEI-FMPT-21 pour la préparation du Forum, et l'efficacité avec laquelle le Président du Groupe, M. Fabio Bigi, avait dirigé les travaux. Il a encouragé l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes et des TIC en général pour relever les défis de demain et faire en sorte que tout un chacun profite de la transformation numérique. Il a également rappelé aux participants que le FMPT-21 contribuerait à faciliter la préparation des trois grandes conférences de l'UIT qui se tiendront en 2022, à savoir l'AMNT, la CMDT et la PP-22.
- Son Excellence Mme Ursula Owusu-Ekufu, Ministre des communications et de la numérisation du Ghana, qui a assuré la présidence du FMPT-21, s'est elle-aussi adressée aux

¹ La liste des membres du GEI est disponible à l'adresse <https://www.itu.int/en/wtpf-21/Documents/IEG-WTPF-21-nominated-experts.pdf>.

participants au Forum. Dans son allocution, Madame la Ministre Ursula Owusu-Ekufu a souligné l'importance des technologies nouvelles et émergentes pour l'humanité et le développement durable. Elle a encouragé les participants à "écrire l'histoire ensemble", en les appelant à "ne ménager aucun effort pour mieux exploiter les technologies et les TIC nouvelles et émergentes pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030".

- Six Vice-Présidents ont été élus pour le Forum:
 - M. Mansour AlQurashi (Arabie saoudite) pour la région des États arabes
 - M. Alexander Olegovich Mokryagin (Biélorus) pour la région de la CEI
 - M. Víctor Martínez Vanegas (Mexique) pour la région Amériques
 - Mme Cristiana Flutur (Roumanie) pour la région Europe
 - M. Ahmed Said (Égypte) pour la région Afrique
 - M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran) pour la région Asie-Pacifique.
- Conformément à la [Résolution 2 \(Rév. Dubaï, 2018\)](#) de la Conférence de plénipotentiaires, les discussions au FMPT ont été fondées sur le [Rapport du Secrétaire général](#), qui était le principal document de travail du Forum. Les contributions et les commentaires des membres du GEI-FMPT-21 ont été incorporés dans ce Rapport du Secrétaire général. Le Rapport du Secrétaire général contenait en annexe cinq projets d'Avis, qui étaient transmis par le GEI-FMPT-21, sur la base d'un consensus, au FMPT-21 afin que celui-ci les examine plus avant.
- Au nom du Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général a présenté le Rapport du Secrétaire général, en donnant un large aperçu de ce Rapport portant sur le thème défini dans la Décision 611 (Rév. Conseil, 2020). À la suite de cette présentation, le Président du GEI-FMPT-21, M. Fabio Bigi (Italie), a exposé les cinq projets d'Avis proposés par le GEI afin qu'ils soient examinés par les participants au Forum.
- La présentation du Rapport du Secrétaire général a été suivie par une série de déclarations de haut niveau prononcées par les États Membres et les Membres de Secteur sur le thème du Forum et sur le Rapport du Secrétaire général². Il a été fait observer que le corps du Rapport du Secrétaire général constituait un document de travail à l'intention du Forum et qu'il ne serait pas modifié pendant le Forum.
- [Trois groupes de travail](#) ont été créés et chargés d'examiner les cinq projets d'Avis joints en annexe du Rapport du Secrétaire général, ainsi que les contributions associées soumises par les États Membres et les Membres de Secteur. Les Présidents et Vice-Présidents suivants des Groupes de travail ont été élus.

² <https://www.itu.int/wtpf21/en/statements-and-speeches/>.

Groupe	Présidents	Vice-Présidents
Groupe de travail 1	M. Roberto Mitsuke Hirayama (République fédérative du Brésil)	M. Aymen I. Almogherah (Saudi Telecom Company)
Groupe de travail 2	Mme Lidia Stepinska-Ustasiak (Pologne)	M. Ahmed Riad Ismail (Huawei)
Groupe de travail 3	M. Jim Paterson (République sudafricaine)	Mme Natalia Vicente (ESOA – Association pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique des opérateurs de satellites)

- Les Groupes de travail ont travaillé de manière constructive pendant un jour et demi. Les Présidents des trois Groupes de travail ont soumis les résultats des travaux de leurs groupes à la plénière pour approbation – voir l'Annexe I du présent Rapport.
- La Présidente du Forum a présenté les projets d'Avis, qui avaient été revus et approuvés par les Groupes de travail. Elle a invité le Forum à adopter les Avis ci-après:
 - Avis 1:** Environnement propice au développement et au déploiement de services et de technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour promouvoir le développement durable
 - Avis 2:** Une connectivité financièrement abordable et sûre pour mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable
 - Avis 3:** Maîtrise des outils numériques et acquisition de compétences numériques pour un accès inclusif
 - Avis 4:** Les technologies et les services nouveaux et émergents pour favoriser l'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement durable
 - Avis 5:** Utilisation des télécommunications/TIC dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des pandémies futures ainsi que pour la préparation et les interventions en cas d'épidémie
- Les délégués assistant au Forum ont remercié les Présidents et les Vice-Présidents des différents Groupes de travail pour le travail remarquable qu'ils ont accompli.
- Le Forum a adopté les Avis présentés dans la Partie II du présent Rapport.



PARTIE II

AVIS 1: Environnement propice au développement et au déploiement de services et de technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour promouvoir le développement durable

Le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (Genève, 2021),

rappelant

- a) la Résolution 75/202 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable";
- b) la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";
- c) la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative au Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023, qui vise à promouvoir un environnement politique et réglementaire propice au développement durable des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC);
- d) la Résolution 201 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Créer un environnement propice au déploiement et à l'utilisation des applications des technologies de l'information et de la communication";
- e) l'Avis 2 (Genève, 2013) du cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC, intitulé "Promouvoir un environnement propice à la croissance et au développement accrus de la connectivité large bande";
- f) la Résolution 200 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur le Programme Connect 2030 pour les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde, y compris le large bande, en faveur du développement durable,

considérant

- a) que l'efficacité des "*politiques visant à mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable*" repose sur une compréhension approfondie de questions telles que l'accès et l'inclusion, l'accessibilité financière, la confiance et la sécurité, la maîtrise des outils numériques, la formation et le renforcement des compétences;
- b) que le droit souverain de déterminer ses propres politiques dans le domaine des télécommunications est pleinement reconnu à chaque État Membre dans le Préambule de la Constitution de l'UIT;

c) que diverses parties prenantes, notamment les décideurs, les régulateurs, le secteur privé, les consommateurs, les établissements universitaires et d'autres acteurs, jouent un rôle important dans la mise en place d'un environnement propice qui tire parti des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents;

d) que le "Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023" vise à favoriser la mise en place d'un environnement politique et réglementaire propice au développement durable des télécommunications/TIC;

e) que dans l'édition de 2018 du rapport de l'UIT intitulé "TIC, PMA et ODD: Assurer un accès universel et financièrement abordable à l'Internet dans les pays les moins avancés", il est noté que pour instaurer un environnement propice aux investissements et à l'innovation sur le marché du large bande, il convient *"de libéraliser le secteur, de privatiser les opérateurs publics nationaux en titre et d'établir une séparation entre les fonctions d'élaboration des politiques, de réglementation et d'exploitation du secteur, afin d'encourager la concurrence et l'investissement étranger direct et de promouvoir l'accès universel, l'innovation, la fourniture de contenus et la protection des consommateurs"*,

reconnaissant

a) que l'accélération du développement du large bande constitue un défi de taille, notamment dans les zones rurales, isolées et difficiles d'accès, où la topographie et la démographie rendent le retour sur investissement difficile;

b) que les investissements dans les services et les technologies de télécommunication/TIC devraient également privilégier toutes les étapes du développement et du déploiement et devraient notamment être utilisés au service du développement durable lors des phases ultérieures;

c) que les investissements dans le domaine des TIC, notamment les investissements dans les services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, et les solutions de connectivité complémentaires, devraient être coordonnés entre les secteurs et les parties prenantes, de manière à éviter la dispersion des efforts et les doubles emplois;

d) que pour instaurer un environnement efficace propice au développement et au déploiement des services et des technologies nouveaux et émergents, il convient d'envisager de renforcer la confiance et la sécurité dans ces services et technologies de télécommunication/TIC;

e) que l'adoption d'une approche concertée par les pouvoirs publics peut contribuer à favoriser une approche coordonnée en ce qui concerne le financement et les investissements dans le domaine des TIC, dans le but de connecter ceux qui ne le sont pas encore et de promouvoir le développement des services et des technologies visés au point b) du *"reconnaissant"* ci-dessus, qui sont au cœur de l'économie numérique, de l'inclusion numérique et du développement durable;

f) qu'il est indiqué, dans la Déclaration de Buenos Aires adoptée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017, *"que les investissements publics, les investissements privés ainsi que les partenariats public-privé et la mobilisation des ressources doivent être encore renforcés, afin de rechercher et d'appliquer des solutions technologiques et des mécanismes de financement novateurs en faveur d'un développement inclusif et durable"*,

est d'avis

- 1 que l'accès de tous aux services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents et aux technologies nouvelles et émergentes telles que les réseaux de cinquième génération (5G), l'intelligence artificielle (IA), l'Internet des objets (IoT), les mégadonnées et les OTT, ainsi que l'utilisation inclusive de ces services et technologies, pourraient permettre d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation de tous les Objectifs de développement durable définis par les Nations Unies;
- 2 qu'il est indispensable de créer un environnement propice aux investissements si l'on veut mobiliser les services et les technologies visés au point 1 du "*est d'avis*" ci-dessus au service du développement durable;
- 3 qu'il est essentiel de supprimer les obstacles à l'investissement et à l'innovation pour mettre les services et les technologies visés au point 1 du "*est d'avis*" ci-dessus au service du développement durable;
- 4 qu'il peut être nécessaire de favoriser les investissements, parallèlement aux investissements du secteur privé dans les zones rurales et isolées, en faisant appel à des aides publiques ciblées, lorsque la rentabilité des investissements privés est insuffisante, et afin de promouvoir une connectivité financièrement accessible et de mettre les services et les technologies visés au point 1 du "*est d'avis*" ci-dessus au service du développement durable;
- 5 que l'utilisation des services et des technologies visés au point 1 du "*est d'avis*" ci-dessus au service du développement durable peut contribuer à l'autonomisation des groupes marginalisés et des personnes ayant des besoins particuliers, notamment les femmes et les jeunes filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les peuples autochtones;
- 6 que l'utilisation des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, ainsi que des solutions de connectivité complémentaires, peut favoriser le développement durable, et que les politiques dans le domaine des télécommunications/TIC devraient tenir compte des problèmes environnementaux, tels que l'atténuation des effets des changements climatiques;
- 7 qu'un environnement propice au développement et au déploiement des services et des technologies visés au point 1 du "*est d'avis*" ci-dessus repose sur des politiques et des cadres réglementaires et juridiques transparents, stables, prévisibles, indépendants et non discriminatoires qui encouragent l'innovation et les investissements provenant de sources publiques ou privées;
- 8 que les parties prenantes devraient continuer d'œuvrer de concert, afin d'encourager et de promouvoir l'échange d'informations, le renforcement des capacités et les bonnes pratiques, afin d'instaurer un environnement propice à l'utilisation des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents,

invite les États Membres

- 1 à étudier la meilleure façon de promouvoir un environnement propice à l'utilisation des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, ainsi que des solutions de connectivité complémentaires, au service du développement durable, afin d'en optimiser les avantages et d'en atténuer les risques autant que faire se peut;

- 2 à envisager d'adopter des politiques et des cadres propres à favoriser, notamment, la mise en place d'un environnement propice qui soit transparent, prévisible, concurrentiel, indépendant, innovant et non discriminatoire;
- 3 à adopter une approche gouvernementale concertée en ce qui concerne la mise en œuvre des stratégies numériques nationales ainsi que le financement et les investissements dans le domaine des télécommunications/TIC, y compris en ce qui concerne les investissements dans les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, afin de promouvoir le développement durable;
- 4 à encourager les investissements étrangers et nationaux dans les écosystèmes numériques et à envisager de lever les obstacles à cet égard;
- 5 à examiner la meilleure façon de faire en sorte qu'il soit plus facile, pour le secteur privé, d'investir, d'innover et de moderniser les réseaux existants, et à encourager le secteur privé à engager des investissements durables à long terme dans les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents;
- 6 à adopter des politiques en matière de spectre qui soient souples, rationalisées et innovantes et ne privilégient aucune technologie, afin d'encourager le développement et le déploiement des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents;
- 7 à favoriser une prise de conscience des problèmes environnementaux, tels que les changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, dans le cadre de l'élaboration de politiques visant à promouvoir le développement durable;
- 8 à consulter les parties prenantes, notamment le secteur privé, les établissements universitaires, la société civile et la communauté technique, afin de faire en sorte que l'environnement politique propice mis en place au niveau national tienne compte des vues et des besoins des parties prenantes,

invite les États Membres, les Membres de Secteur et les autres parties prenantes à œuvrer en collaboration

- 1 afin d'envisager le recours à des politiques qui facilitent la mobilisation, y compris le développement et le déploiement, des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents au service du développement durable;
- 2 afin d'envisager le recours à des politiques et des cadres qui tiennent compte de l'évolution des modèles économiques et d'instaurer un environnement favorable qui soit équitable pour les parties prenantes et leur permette de contribuer à la promotion du développement économique;
- 3 pour faciliter l'instauration d'un environnement favorable, en offrant des solutions d'accès au financement innovantes, notamment par des modèles de partenariat public-privé;
- 4 pour promouvoir des modèles de mutualisation des infrastructures, afin de réduire les coûts des investissements dans les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, ainsi que dans leurs applications;
- 5 pour promouvoir la concurrence et les investissements du secteur privé, afin d'encourager la croissance et l'adoption continues des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, qui stimuleront la croissance économique et créeront des débouchés économiques aux niveaux national, régional et mondial;

- 6 pour favoriser la mise en place de cadres politiques fondés sur la transparence, la stabilité, la prévisibilité, la compétitivité et des mesures non discriminatoires, ainsi que sur la promotion de l'innovation;
- 7 pour encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise au niveau local au sein des populations locales en ce qui concerne la fourniture de solutions de connectivité complémentaires;
- 8 pour encourager toutes les parties prenantes à concevoir des applications et des services intégrant les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour répondre à la diversité des besoins de la population;
- 9 pour faciliter les investissements public-privé, en favorisant une coopération plus étroite entre les centres d'enseignement et de recherche et le secteur privé dans les nouveaux domaines;
- 10 pour échanger des bonnes pratiques concernant la mise en place d'environnements favorables à l'investissement,

invite le Secrétaire général

à continuer de renforcer les efforts déployés par l'UIT pour offrir un cadre de collaboration et de dialogue entre les principales parties prenantes, notamment les États Membres, le secteur privé, les établissements universitaires, les entreprises et les organismes internationaux de financement, afin de leur permettre d'instaurer un environnement favorable au développement et au déploiement des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, propre à encourager l'innovation et les investissements et à promouvoir le développement durable.

AVIS 2: Une connectivité financièrement abordable et sûre pour mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable

Le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (Genève, 2021),

rappelant

- a) la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";
- b) la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information";
- c) la Déclaration de principes de Genève et le Plan d'action de Genève, adoptés en 2003, ainsi que l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés en 2005, tous instruments avalisés par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- d) la Résolution 101 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Réseaux fondés sur le protocole Internet" et les autres Résolutions connexes, telles que la Résolution 102 (Rév. Dubaï, 2018) et la Résolution 180 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires;
- e) la Résolution 130 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication";
- f) la Résolution 137 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Déploiement de réseaux de prochaine génération dans les pays en développement";
- g) la Résolution 200 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative au Programme Connect 2030 pour les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde;
- h) la Résolution 203 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Connectivité aux réseaux large bande",

reconnaissant

- a) que les services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents constitueront le fondement de l'économie numérique de demain et permettront de favoriser les avancées en matière de technologies et de services tels que l'intelligence artificielle (IA), l'Internet des objets (IoT), la 5G, les mégadonnées et les OTT;
- b) que pour rendre possible ces avancées concernant des technologies et des services tels que la 5G, l'IA, l'IoT, les mégadonnées et les OTT, il est important, dans le cadre d'une approche multi-parties prenantes, de sensibiliser davantage les différents utilisateurs et les autres parties prenantes aux risques dans le domaine de la cybersécurité et dans d'autres domaines, et de prendre des mesures pour continuer à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;

- c) que les pouvoirs publics poursuivent leur transformation numérique en adoptant des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour fournir des services au public, tout en reconnaissant qu'il est primordial, dans ce contexte, d'instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation de ces services;
- d) qu'il est indispensable d'encourager le déploiement des réseaux de prochaine génération, notamment de la 5G et d'autres services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, en particulier dans les zones non desservies et mal desservies, pour parvenir au développement durable;
- e) que le secteur privé joue un rôle de premier plan dans le déploiement de la 5G et d'autres réseaux de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, y compris des technologies autres que des technologies de Terre comme les technologies satellitaires, et examine des technologies novatrices et des modèles économiques innovants en collaboration avec d'autres parties prenantes telles que les gouvernements, les établissements universitaires et la société civile;
- f) que les services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents évoluent rapidement et présentent des possibilités et difficultés nouvelles à toutes les parties prenantes, notamment aux décideurs, par exemple celles liées à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation de ces technologies;
- g) qu'une fracture numérique subsiste entre les couches de la population qui peuvent accéder aux TIC/télécommunications nouvelles et émergentes, ont les moyens de se doter de cet accès et peuvent les adopter, et ceux qui ne peuvent pas, et qu'en particulier, les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les jeunes filles pour y accéder et les utiliser nuisent à la prospérité et limitent le développement socioéconomique durable;
- h) que les décideurs peuvent contribuer à connecter les personnes qui ne le sont pas encore en créant un environnement politique propre à encourager le secteur privé à investir et à favoriser l'innovation;
- i) que des cadres tels que le Programme mondial cybersécurité (GCA) de l'UIT, peuvent instaurer un climat de confiance et de sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, notamment grâce à la coopération internationale en la matière;
- j) que l'UIT, en tant que coordonnateur principal pour la grande orientation C5 du SMSI, joue un rôle important dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, en poursuivant la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'UIT et dans le cadre des travaux menés par les commissions d'études compétentes et au titre des Questions concernées,

réaffirmant

- a) l'importance des communications et de l'accès aux moyens de communication pour tous;
- b) qu'il est nécessaire de renforcer la coopération multi-parties prenantes à l'échelle mondiale, pour réduire la fracture numérique et surmonter les problèmes associés à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC,

notant

l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Secrétaire général de l'ONU, dans son Plan d'action pour la coopération numérique, en vue de garantir un accès universel et financièrement abordable à l'Internet d'ici à 2030,

est d'avis

- 1 que, toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, devraient œuvrer en faveur de l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, en particulier par l'intermédiaire de cadres tels que celui offert par le Programme GCA de l'UIT, afin de favoriser les progrès en matière de technologies et de services comme la 5G, l'IA, l'IoT, les mégadonnées et les OTT;
- 2 que, une coopération multi-parties prenantes à l'échelle mondiale est nécessaire pour favoriser les progrès en matière de technologies et de services tels que la 5G, l'IA, l'IoT, les mégadonnées et les OTT, afin d'élargir l'accès à une connectivité financièrement abordable et d'instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;
- 3 que les investissements dans les infrastructures d'accès de Terre et spatiales, en particulier dans les infrastructures large bande et 5G, jouent un rôle fondamental pour promouvoir une connectivité financièrement abordable et mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable;
- 4 que toutes les parties prenantes devraient s'efforcer de protéger les informations d'identification personnelle et d'atténuer les vulnérabilités, et œuvrer en faveur du renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, et qu'une attention particulière devrait être accordée à la protection des groupes marginalisés, des populations vulnérables et des personnes ayant des besoins particuliers, notamment les femmes et les jeunes filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations autochtones;
- 5 que les initiatives multi-parties prenantes visant à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC sont essentielles pour garantir des solutions de connectivité améliorées au service du développement durable;
- 6 que l'UIT, dans le cadre de son mandat, devrait continuer de collaborer étroitement avec d'autres institutions du système des Nations Unies, organisations internationales et parties prenantes dans les domaines liés à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;
- 7 qu'il est possible de recourir aux politiques ci-après pour mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable:
 - i) rationaliser les processus pour favoriser le déploiement de réseaux de communication filaires et hertziens, notamment les politiques relatives à l'accès aux droits de passage et d'autres règles susceptibles d'influer sur le déploiement des réseaux de prochaine génération;
 - ii) sensibiliser toutes les couches de la société – en particulier les fonctionnaires des administrations locales chargés d'autoriser le déploiement des infrastructures filaires et hertziennes – à l'importance de la connectivité de prochaine génération pour promouvoir le progrès socioéconomique ainsi qu'aux normes de sécurité établies concernant les émissions de champs électromagnétiques;
 - iii) mettre à disposition une quantité suffisante de spectre pour un large éventail de technologies et de services de télécommunication/TIC nouveaux et émergents;

- iv) moderniser les cadres réglementaires applicables aux infrastructures à petites cellules, tâche qui est essentielle pour le déploiement des services de prochaine génération, y compris les services 5G, en reconnaissant que les règles applicables aux antennes à grandes cellules ne conviendraient pas toutes pour le déploiement de petites cellules;
- v) cartographier la couverture des réseaux existants pour savoir où un service large bande est actuellement disponible ou fait encore défaut, et utiliser ces informations pour orienter et élaborer des politiques;
- vi) faire en sorte que l'accès à la connectivité du réseau, y compris pour les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes, soit pleinement intégré dans les plans et les stratégies de développement socioéconomique à l'échelle nationale, et que cet accès soit considéré comme essentiel pour le développement socioéconomique du pays,

invite les États Membres

- 1 à déterminer si l'adoption des politiques énumérées ci-dessus favoriseraient le développement durable dans leur propre contexte national;
- 2 à continuer de promouvoir une connectivité financièrement abordable en tant que condition essentielle à l'utilisation des télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable;
- 3 à réfléchir à la manière dont l'utilisation de services numériques partagés peut favoriser le développement durable, en réduisant les coûts des activités, en améliorant l'offre de services et en permettant l'accès à de nouveaux marchés, en particulier dans des domaines tels que le déploiement de la 5G et les nouveaux réseaux spatiaux innovants;
- 4 à envisager d'adopter des mesures politiques et réglementaires propres à faciliter le déploiement des infrastructures dans les zones rurales et isolées, telles que la mutualisation des infrastructures, l'interconnexion et l'utilisation efficace du spectre,

invite les États Membres, les Membres de Secteur et les autres parties prenantes à œuvrer en collaboration

- 1 pour renforcer les liens existants entre les grandes orientations du SMSI, pour lesquelles l'UIT joue le rôle de coordonnateur principal (C2, C4, C5 et C6), et les Objectifs de développement durable ainsi que leurs cibles;
- 2 pour examiner des politiques qui soient avantageuses pour la population, les entreprises, les gouvernements et les autres parties prenantes, en particulier dans les domaines de l'IA, de l'IoT, de la 5G, des mégadonnées et des OTT;
- 3 pour investir davantage dans le déploiement des infrastructures de réseau, notamment de la 5G et des technologies de prochaine génération, en vue d'offrir un accès universel qui nécessitera de recourir aux télécommunications/TIC nouvelles et émergentes;
- 4 pour continuer de faire part de leurs propres données d'expérience concernant le déploiement des infrastructures d'accès de Terre et spatiales pour réduire la fracture numérique lors des discussions en cours à l'UIT sur la promotion du développement durable;
- 5 pour continuer de travailler en collaboration et d'instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, notamment dans l'utilisation des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents;

6 pour promouvoir des initiatives nouvelles et potentiellement porteuses de transformation pour accélérer la connectivité, telles que l'initiative GIGA de l'UIT et de l'UNICEF et la Coalition "Partner2Connect" pour le numérique de l'UIT,

invite le Secrétaire général

à continuer de faciliter et d'intensifier les efforts de l'UIT, pour promouvoir une connectivité universelle, financièrement abordable et sûre au service du développement durable, en utilisant les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour favoriser le développement durable.

AVIS 3: Maîtrise des outils numériques et acquisition de compétences numériques pour un accès inclusif

Le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (Genève, 2021),

rappelant

- a) la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";
- b) la Résolution 70/186 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Protection du consommateur";
- c) la Résolution 72/235 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Mise en valeur des ressources humaines";
- d) la Déclaration de principes de Genève, adoptée par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en 2003;
- e) les documents finals adoptés par le SMSI;
- f) la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, intitulée "Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023", *But 1 – Croissance: Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue à l'appui de l'économie et de la société numériques*;
- g) la Résolution 139 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive";
- h) la Résolution 198 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication";
- i) la Résolution 205 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Rôle de l'UIT dans la promotion d'une innovation centrée sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour appuyer l'économie et la société numériques";
- j) la Résolution 40 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, intitulée "Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités",

considérant

- a) que le manque de compétences numériques fait obstacle à l'adoption et à l'utilisation efficace des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris l'Internet;
- b) que de nouvelles compétences sont nécessaires pour l'économie numérique afin de tirer parti des avantages qu'offrent les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes et de suivre le rythme des progrès technologiques;
- c) que le développement et l'amélioration des activités de renforcement des capacités humaines, y compris en ce qui concerne les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, sont essentiels pour édifier une société de l'information inclusive et contribueront à promouvoir le développement durable;

d) que l'UIT appuie les efforts déployés par les pays pour utiliser les télécommunications/TIC en tant que catalyseurs du développement, notamment en leur fournissant une assistance en matière de renforcement des capacités dans le cadre de diverses initiatives, telles que l'Académie de l'UIT;

e) que l'UIT œuvre en partenariat avec des organisations du système des Nations Unies, les pouvoirs publics, le secteur privé, des organisations internationales et intergouvernementales, la société civile, les milieux techniques, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes, pour promouvoir les programmes et initiatives destinés à améliorer la formation aux TIC, à doter les personnes, y compris les jeunes, de compétences numériques et à améliorer la maîtrise des outils numériques;

f) qu'il existe des disparités entre les hommes et les femmes et un écart entre les âges pour ce qui est de la maîtrise des outils numériques et de la formation dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM);

g) que les pays en développement³ sont confrontés à des problèmes qui leur sont propres concernant le renforcement des compétences numériques,

ayant à l'esprit

a) que l'évolution rapide des télécommunications/TIC nouvelles et émergentes impose de nouvelles exigences et crée de nouvelles attentes pour les employés;

b) que pour garantir la maîtrise des outils numériques et l'acquisition de compétences numériques dans l'optique d'un accès inclusif, il est nécessaire d'adopter une approche souple pour répondre aux différents besoins et tenir compte des diverses conditions de chaque pays,

est d'avis

1 que l'acquisition de compétences numériques dans des domaines tels que l'intelligence artificielle (IA), l'Internet des objets (IoT), la 5G, les mégadonnées et les OTT peut aider à tirer parti des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour favoriser le développement durable;

2 que l'adoption de politiques visant à promouvoir la maîtrise des outils numériques, la formation et le perfectionnement des compétences peut contribuer à mettre les technologies susmentionnées au service du développement durable;

3 que l'éducation et la formation aux compétences numériques revêtent une importance cruciale pour ce qui est de réduire la fracture numérique et de promouvoir l'égalité des chances entre les pays ayant des niveaux de développement économique et technologique différents;

4 que l'éducation et la formation aux compétences numériques revêtent également une importance cruciale pour ce qui est de favoriser, entre autres choses, l'autonomisation et l'inclusion numériques, notamment parmi les groupes marginalisés et les personnes ayant des besoins particuliers, y compris les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations autochtones;

5 que la maîtrise des outils numériques et les compétences numériques jouent un rôle essentiel dans l'autonomisation et la protection en ligne des utilisateurs/consommateurs, en leur

³ Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

permettant de bénéficier en toute sécurité des avantages qu'offrent les services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents,

invite les États Membres

- 1 à recueillir et à échanger des données sur les connaissances et les compétences numériques nécessaires pour avoir accès aux services et aux technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents afin de promouvoir le développement durable;
- 2 à recenser les lacunes dans les programmes de formation et d'apprentissage visant à faciliter l'acquisition de compétences numériques et dans les autres programmes de renforcement des compétences professionnelles destinés aux jeunes et aux adultes;
- 3 à mettre en évidence les obstacles qui empêchent de réduire les écarts qui subsistent en ce qui concerne la maîtrise des outils numériques et l'acquisition de compétences numériques et à encourager l'adoption de politiques visant à offrir de plus grandes perspectives et à renforcer les capacités, pour tirer parti des technologies susmentionnées grâce à l'éducation, à la formation et au renforcement des compétences pour tous,

invite les États Membres, les Membres de Secteur et les autres parties prenantes à œuvrer en collaboration

- 1 pour étudier les moyens d'intensifier la collaboration et la coordination entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations internationales et intergouvernementales, la société civile, les milieux techniques et les établissements universitaires pour renforcer les compétences numériques, en particulier dans les pays en développement;
- 2 pour intégrer la maîtrise des outils numériques et le renforcement des compétences dans les domaines des TIC ainsi que des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) dans une approche globale en matière d'éducation et de développement des ressources humaines pour tous;
- 3 pour promouvoir l'accès aux possibilités d'apprentissage en ligne, en particulier dans les zones rurales et isolées;
- 4 pour encourager les investissements en faveur d'un enseignement, d'une éducation et d'une formation de qualité aux compétences numériques, notamment dans des domaines tels que l'IA, l'IoT, la 5G, les mégadonnées et les OTT, en particulier pour les groupes marginalisés et les personnes ayant des besoins particuliers, y compris les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les peuples autochtones, afin de promouvoir l'acquisition de compétences concernant les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents au service du développement durable;
- 5 pour échanger des bonnes pratiques en ce qui concerne les programmes de formation au numérique, de renforcement des compétences numériques et de perfectionnement entre les membres de l'UIT;
- 6 pour concevoir et mettre en œuvre des campagnes de formation aux outils numériques visant tout particulièrement à assurer l'autonomisation des utilisateurs/consommateurs, en encourageant la transparence et la protection de la vie privée,

invite le Secrétaire général

à favoriser la mise en œuvre efficace des activités et des programmes pertinents de renforcement des capacités de l'UIT visant à promouvoir l'éducation, la maîtrise des outils numériques, la

formation et le renforcement des compétences, notamment pour ce qui est des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, afin de promouvoir le développement durable ainsi que l'autonomisation et l'inclusion numériques pour tous.

AVIS 4: Les technologies et les services nouveaux et émergents pour favoriser l'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement durable

Le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (Genève, 2021),

rappelant

- a) la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";
- b) la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information";
- c) les grandes orientations pertinentes du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et les Objectifs de développement durable (ODD) pertinents fixés par les Nations Unies;
- d) la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, relative au Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023;
- e) la Résolution 197 (Dubai, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et durables";
- f) la Résolution 206 (Dubai, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur les OTT;
- g) la Résolution 205 (Dubai, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Rôle de l'UIT dans la promotion d'une innovation centrée sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour appuyer l'économie et la société numériques",

reconnaissant

- a) que l'évolution constante des technologies nouvelles et émergentes, par exemple les réseaux de cinquième génération (5G), l'intelligence artificielle (IA), l'Internet des objets (IoT), les mégadonnées et les OTT, peut favoriser l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement durable, compte tenu des discussions et des initiatives visant à étudier différents aspects de ces technologies à l'appui du développement durable qui sont en cours à l'échelle du système des Nations Unies;
- b) que les télécommunications/TIC sont des catalyseurs pour bon nombre de technologies nouvelles et que celles-ci peuvent à leur tour faciliter le développement et le déploiement des télécommunications/TIC;
- c) qu'en facilitant l'utilisation des télécommunications/TIC, les technologies nouvelles et émergentes, par exemple l'IA, l'IoT, la 5G, les mégadonnées et les OTT, peuvent favoriser la transition à l'échelle mondiale vers l'économie numérique et permettre à différents secteurs d'activité de bénéficier plus rapidement des avantages de la transformation numérique, ce qui nous aidera à progresser vers l'objectif commun qui est le nôtre, à savoir la réalisation des ODD;

- d) que cette transition permettra certes aux pays d'exploiter les possibilités qu'offrent ces technologies afin de faciliter l'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement durable, mais qu'à mesure que les pays tireront parti de ces possibilités, les pays en développement⁴ sont ceux qui risquent le plus d'être laissés de côté;
- e) que le développement et l'utilisation responsables de ces technologies, en particulier l'intelligence artificielle, peuvent contribuer à stimuler l'innovation future et à résoudre les problèmes connexes dans le domaine des politiques, et que les parties prenantes intervenant dans le développement et l'utilisation de ces technologies devraient participer aux discussions de politique générale, notamment sur la responsabilisation et le développement durable;
- f) qu'il est important de promouvoir l'instauration de la confiance et de la sécurité dans ces technologies ainsi que leur développement inclusif, et de favoriser un accès équitable aux avantages qu'elles offrent;
- g) que des stratégies, des politiques, des réglementations, des lignes directrices ou des principes propices peuvent contribuer à optimiser le potentiel qu'offrent les technologies nouvelles et émergentes pour faciliter l'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement durable;
- h) que l'UIT, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications/TIC, joue un rôle de tout premier plan dans la mise en œuvre des grandes orientations pertinentes du SMSI et de leurs résultats et, partant, dans la réalisation des ODD;
- i) que des travaux sont actuellement menés à l'UIT, notamment dans le cadre des commissions d'études de l'Union, sur les technologies nouvelles et émergentes propres à faciliter le développement et le déploiement des télécommunications/TIC,

est d'avis

- 1 que les États Membres, en coopération avec toutes les parties prenantes, devraient promouvoir un environnement favorable aux écosystèmes de l'innovation numérique dans l'optique d'une croissance et d'un développement inclusifs des technologies nouvelles et émergentes pertinentes, par exemple la 5G, l'IA, l'IoT, les mégadonnées et les OTT, afin de favoriser l'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement durable;
- 2 que des politiques propices visant à tirer parti des possibilités et à résoudre les problèmes liés à ces technologies doivent être traitées aux niveaux national, régional et international, avec la participation pleine et entière des parties prenantes des pays, en particulier des pays en développement;
- 3 que toutes les parties prenantes doivent œuvrer en étroite collaboration, afin de tirer parti des possibilités qu'offrent les services et technologies visés au point 1 du "*est d'avis*" ci-dessus, dans l'intérêt de tous et afin de promouvoir le développement durable, et de traiter les questions de politique générale ou d'autres difficultés communes, en ce qui concerne notamment la confiance et la sécurité, la fiabilité, l'inclusion, la transparence et l'interopérabilité, qui pourraient se faire jour dans le cadre de l'utilisation de ces services et technologies;
- 4 que l'UIT, en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et organisations internationales, et conformément à son mandat, devrait continuer d'encourager

⁴ Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre ses membres et d'autres parties prenantes, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour utiliser les technologies visées au point 1 du "est d'avis" ci-dessus, afin de mettre les télécommunications/TIC au service du développement durable;

5 que les parties prenantes devraient être encouragées à mettre en œuvre des projets, des programmes et des initiatives, afin de permettre à tous les pays de tirer parti de l'utilisation de ces technologies aux fins de la réalisation des ODD,

invite les États Membres, les Membres de Secteur et les autres parties prenantes à œuvrer en collaboration

1 pour tirer parti des possibilités qu'offrent les technologies visées au point 1 du "est d'avis" ci-dessus, afin de favoriser l'utilisation des télécommunications/TIC au service de la réalisation des ODD;

2 pour promouvoir l'adoption de politiques et de stratégies publiques aux niveaux national, régional et international, afin de tirer parti des possibilités et de surmonter les difficultés liées à l'utilisation et à la mobilisation des technologies visées au point 1 du "est d'avis" ci-dessus au service du développement durable;

3 pour encourager la participation de toutes les parties prenantes issues des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral (PDSL) et des petits États insulaires en développement (PEID), aux activités des entités, organisations, institutions et initiatives s'occupant des diverses questions de politique générale énoncées dans le présent Avis,

invite le Secrétaire général

à appuyer les activités de l'UIT, dans le cadre de son mandat, concernant les questions de politique générale énoncées dans le présent Avis, notamment en permettant aux membres de l'UIT d'échanger des informations et de bonnes pratiques, afin de tirer parti des possibilités et de surmonter les difficultés liées aux questions de politique générale énoncées dans le présent Avis.

AVIS 5: Utilisation des télécommunications/TIC dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des pandémies futures ainsi que pour la préparation et les interventions en cas d'épidémie

Le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (Genève, 2021),

rappelant

- a) la Résolution 74/270 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)", par laquelle il est demandé au système des Nations Unies "*de collaborer avec tous les acteurs concernés afin d'engager une action mondiale coordonnée face à la pandémie et à ses conséquences sociales, économiques et financières néfastes pour toutes les sociétés*";
- b) la Résolution 74/306 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)";
- c) l'Objectif de développement durable (ODD) 3 "Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge", ainsi que l'ODD 9 "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation" et l'ODD 11 "Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables" définis par les Nations Unies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- d) l'article 40 de la Constitution de l'UIT sur la "Priorité des télécommunications relatives à la sécurité de la vie humaine";
- e) le Chapitre VII du Règlement des radiocommunications de l'UIT "Communications de détresse et de sécurité" et l'Article 5 du Règlement des télécommunications internationales "Sécurité de la vie humaine et priorité des télécommunications";
- f) la Résolution 136 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour l'aide humanitaire, pour le contrôle et la gestion des situations d'urgence et de catastrophe, y compris des urgences sanitaires, et pour l'alerte avancée, la prévention, l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours";
- g) la Résolution 202 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour faire face aux urgences sanitaires et rompre la chaîne de transmission de maladies comme la maladie à virus Ebola";
- h) l'alinéa c) du paragraphe 20 (Cyberécologie) de la grande orientation C7 définie par le SMSI dans le Plan d'action de Genève, dans lequel il est préconisé d'établir des "*systèmes de contrôle utilisant les TIC pour prévoir les catastrophes naturelles et les catastrophes causées par l'homme et en évaluer l'incidence, en particulier dans les pays en développement, les PMA et les petits pays*",

ayant à l'esprit

- a) l'importance des réseaux de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que de leur résilience et modularité, face à la pandémie de COVID-19, et leur rôle pour aider à faire en sorte que davantage de personnes soient connectées en cette période de crise, ainsi que les éléments manquants et ceux nécessaires pour continuer à développer la connectivité;

- b) les possibilités immenses qu'offrent les services et technologies de télécommunication/TIC et les technologies nouvelles et émergentes, comme l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les mégadonnées et les OTT, qui facilitent les télécommunications/TIC, peuvent améliorer la réponse apportée aux situations d'urgence dues à la pandémie de COVID-19 ou à d'autres pandémies ou épidémies et peuvent permettre de prévenir ces situations et d'en atténuer les effets plus efficacement;
- c) les événements tragiques qui se produisent dans le monde en lien avec la propagation de la pandémie de COVID-19, qui mettent en évidence la nécessité de renforcer l'accès financièrement abordable à des télécommunications/TIC de grande qualité, durables et inclusives;
- d) l'importance de l'accès aux informations pertinentes sur les pandémies et les épidémies, pour aider les organismes de sécurité publique et appuyer le travail des agences et organisations de santé et de secours en cas de catastrophe;
- e) la nécessité de promouvoir l'inclusion numérique, de veiller à ce que tout un chacun ait accès aux télécommunications/TIC et d'assurer la continuité des interactions sociales, éducatives et économiques au quotidien, en utilisant les télécommunications/TIC pour que personne ne soit laissé de côté;
- f) le fait que des télécommunications/TIC financièrement abordables et efficaces sont nécessaires en vue de réduire le plus possible les risques pour la vie et la santé humaine, de répondre aux besoins impérieux de la population en matière d'information et de communication, d'appuyer l'aide humanitaire et de soutenir des mesures économiques propres à permettre une reprise durable et inclusive;
- g) la nécessité de promouvoir l'acquisition d'une culture et de compétences numériques pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, des capacités et de la localisation géographique, afin de faire en sorte que tout un chacun ait les mêmes chances de prendre part à la société de l'information qu'offrent les télécommunications/TIC et d'en appuyer la continuité,
- reconnaissant*
- a) qu'il existe des fractures numériques importantes au sein des pays et régions et entre eux, et que de nombreuses régions ne bénéficient pas d'un accès financièrement abordable aux télécommunications/TIC;
- b) le rôle essentiel que les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les milieux techniques et les autres parties prenantes jouent dans la mise en place d'une connectivité financièrement abordable pour tous et les avantages qu'il y a à ce que les parties prenantes travaillent en collaboration à cette fin;
- c) que les organisations internationales concernées jouent un rôle clé pour rassembler les parties prenantes, appuyer et permettre l'échange de bonnes pratiques relatives au développement d'une connectivité financièrement abordable, et appuyer l'aide humanitaire et les opérations de secours en cas de catastrophe;
- d) que l'UIT, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications/TIC, joue un rôle de tout premier plan dans la mise en œuvre des grandes orientations pertinentes du SMSI et de leurs résultats et, partant, dans la réalisation des ODD;

- e) les travaux actuellement menés à l'UIT sur les technologies nouvelles et émergentes qui facilitent les services et technologies de télécommunication/TIC, les recommandations de l'UIT, en particulier celles permettant de promouvoir l'utilisation efficace des systèmes et technologies de télécommunication/TIC, ainsi que les autres bonnes pratiques pertinentes, qui sont susceptibles d'appuyer les mesures prises et les activités de rétablissement;
- f) les efforts déployés par l'UIT pour rassembler des bonnes pratiques relatives à la manière dont les gouvernements et les parties prenantes ont travaillé en collaboration pour garantir la connectivité pendant la pandémie de COVID-19, et à la manière dont ces enseignements peuvent être appliqués à la fois aux pandémies futures et aux activités qui seront mises en œuvre pour promouvoir la connectivité et l'inclusion numérique;
- g) les initiatives menées par l'UIT pour faire face à la pandémie de COVID-19, qui ont rassemblé des parties prenantes comprenant des Membres de l'UIT, des partenaires et plusieurs organismes des Nations Unies, dans des domaines aussi divers et essentiels que la résilience, l'accessibilité, le cyberenseignement, les compétences numériques et la coopération numérique, notamment:
- i) la création de la Plate-forme mondiale pour la résilience des réseaux (#REG4COVID);
 - ii) le lancement de nouvelles lignes directrices sur les télécommunications d'urgence, la protection en ligne des enfants et la manière de faire en sorte que les informations, services et produits numériques soient accessibles à tous;
 - iii) le renforcement des partenariats, tels que le partenariat entre l'UIT et l'OMS, l'Initiative UIT-UNICEF intitulée Giga, visant à connecter toutes les écoles à l'Internet, ou l'Initiative UIT-OIT ayant pour objet de promouvoir des emplois décents et à renforcer les compétences numériques des jeunes dans l'économie numérique de l'Afrique;
 - iv) la série de webinaires sur la coopération numérique pendant la pandémie de COVID-19;
- h) l'importance vitale de la mise à disposition d'outils innovants pour améliorer le quotidien des personnes et accélérer le développement durable dans de nombreux domaines, y compris en ce qui concerne la lutte contre la pandémie de COVID-19,

est d'avis

que le renforcement d'un accès et d'une connectivité financièrement abordables aux télécommunications/TIC et aux technologies numériques nouvelles et émergentes, ainsi que la promotion d'autres aspects connexes comme l'inclusion et les compétences numériques, continueront de jouer un rôle essentiel pour aider à atténuer et gérer les effets de la pandémie de COVID-19, ainsi que ceux des pandémies et épidémies futures,

invite les États Membres

1 à coopérer et à fournir une assistance et un appui pour les activités liées à l'utilisation des technologies et services de télécommunication/TIC nouveaux et émergents par les populations, les organisations et, dans toute la mesure possible, les autres pays, en particulier les pays en développement⁵, et à appuyer, en collaboration avec l'OMS et d'autres organisations des

⁵ Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

Nations Unies et parties prenantes, les secteurs en lien avec les télécommunications/TIC afin d'aider à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, ainsi que ceux des pandémies et épidémies futures, et d'appuyer la fourniture d'une aide humanitaire et de services de santé;

2 à étudier comment les parties prenantes, y compris les fournisseurs de télécommunication/TIC, pourraient contribuer à soutenir, dans toute la mesure possible, l'emploi, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, à maintenir l'activité et les initiatives dans le domaine de l'enseignement pendant la pandémie de COVID-19 et à atténuer les conséquences socio-économiques négatives de cette pandémie;

3 à apporter une assistance pour la mise en œuvre de projets et de programmes, y compris au niveau international, qui permettent le déploiement et l'utilisation des télécommunications/TIC en tant qu'outils pour appuyer les mesures prises pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19;

4 à envisager de mettre en œuvre des mesures appropriées dans le secteur des télécommunications/TIC en vue, d'une part, de réduire la gravité et le nombre de situations d'urgence dues à la pandémie de COVID-19 et, d'autre part, d'atténuer les conséquences de cette pandémie, par exemple la fourniture aux communautés locales d'une connectivité et d'informations, en particulier en langues locales, pour aider à préserver la vie humaine;

5 à jouer un rôle actif dans l'élaboration et la diffusion de normes, de lignes directrices et de bonnes pratiques, en coopération avec les autres parties prenantes, concernant l'utilisation des télécommunications/TIC pour faire face à la pandémie de COVID-19 et aux pandémies futures;

6 à identifier et partager des bonnes pratiques, des enseignements et des mesures efficaces, en particulier dans les domaines indiqués dans les points 1 à 5 du *invite les États Membres* ci-dessus, qui pourraient être utilisés pour faire face aux possibles pandémies et épidémies futures et s'y préparer,

invite le Secrétaire général

à continuer d'intensifier l'action menée par l'UIT, dans le cadre de son mandat et en partenariat avec l'OMS et les autres organismes et organisations, en collaboration avec les parties prenantes, en vue de renforcer la résilience des réseaux et services de télécommunication/TIC pour surmonter les difficultés que pose la pandémie de COVID-19 et renforcer la préparation et les interventions en cas de pandémie.

ANNEXE I

1 Rapport du Président du Groupe de travail 1 à la plénière

Le Groupe de travail 1, présidé par M. Roberto Mitsuke Hirayama (Brésil) assisté du Vice-Président M. Aymen I. Almogherah (STC), s'est réuni le 16 décembre 2021 de 15 h 15 à 16 h 00 CET et le 17 décembre 2021 de 12 h 00 à 13 h 00 CET. Le Président, le Vice-Président et la Directrice du BDT, Mme Doreen Bogdan-Martin, ont prononcé des allocutions liminaires.

Le Groupe de travail 1 a examiné les projets d'Avis suivants:

[Projet d'Avis 1: Environnement propice au développement et au déploiement de services et de technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour promouvoir le développement durable](#)

[Projet d'Avis 2: Une connectivité financièrement abordable et sûre pour mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable](#)

De brefs rapports relatifs aux deux projets d'Avis sont présentés ci-dessous:

1.1 Projet d'Avis 1

Le Groupe de travail a examiné le [projet d'Avis 1: Environnement propice au développement et au déploiement de services et de technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour promouvoir le développement durable](#), ainsi que les contributions écrites soumises par le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya et l'Ouganda (WTPF-21/5) et par l'Internet Society (WTPF-21/7). Les contributeurs ont présenté verbalement leurs contributions afin qu'elles soient examinées par les participants à la réunion. Plusieurs contributions verbales ont également été présentées par des délégués pendant la réunion. Les modifications qui ont été approuvées par consensus ont été intégrées dans l'Avis 1 tel qu'il figure dans la Partie II du présent Rapport.

De plus, certains délégués ont présenté plusieurs propositions pour examen par les participants à la réunion, notamment les propositions suivantes:

- Certains membres ont proposé d'intégrer "le protocole IPv6" dans la liste des technologies figurant dans l'Avis 1. Toutefois, les participants à la réunion sont convenus de maintenir la liste initiale indiquée la Décision 611 (Rév. 2020, Conseil).
- Certains membres ont proposé d'inclure "non nécessaires" après le terme "obstacles" au point 3 du *est d'avis*. Les participants à la réunion sont convenus de conserver le texte initial.
- Certains membres ont proposé de remplacer "solutions d'accès complémentaires" par "solutions de connectivité", en faisant part de leurs préoccupations quant à l'ambiguïté du terme "complémentaire". À titre de compromis, les participants à la réunion sont convenus d'utiliser le terme "solutions de connectivité complémentaires".

À la lumière des discussions, le Groupe de travail 1 a approuvé le projet d'Avis 1 assorti des modifications convenues par les participants à la réunion et l'a soumis à la plénière pour examen approfondi et approbation.

1.2 Projet d'Avis 2

Le Groupe de travail a examiné le [projet d'Avis 2: Une connectivité financièrement abordable et sûre pour mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable](#), ainsi que les contributions écrites soumises par le Brésil (WTPF-21/2) et l'Internet Society (WTPF-21/7). Les contributeurs ont présenté verbalement leurs contributions afin qu'elles soient examinées par les participants à la réunion. Plusieurs contributions verbales ont également été présentées par des délégués pendant la réunion. Les modifications qui ont été approuvées par consensus ont été intégrées dans l'Avis 2 tel qu'il figure dans la Partie II du présent Rapport.

De plus, certains délégués ont présenté plusieurs propositions pour examen par les participants à la réunion, notamment les propositions suivantes:

- Certains délégués ont proposé de supprimer le membre de phrase "en particulier en ce qui concerne le déploiement de la 5G" au point 3 du *invite les États Membres*. En l'absence de consensus, les délégués sont convenus de conserver le texte initial.

À la lumière des discussions, le Groupe de travail 1 a approuvé le projet d'Avis 2 assorti des modifications convenues par les participants à la réunion et l'a soumis à la plénière pour examen approfondi et approbation.

En conclusion, le Président a remercié le Vice-Président, les fonctionnaires élus et le secrétariat pour leur appui, ainsi que les interprètes et les personnes responsables du sous-titrage.

M. Roberto Mitsuake Hirayama
Président du Groupe de travail 1

2 Rapport de la Présidente du Groupe de travail 2 à la plénière

Le Groupe de travail 2, présidé par Mme Lidia Stepinska-Ustasiak (Pologne) assistée du Vice-Président M. Ahmed Riad Ismail (Huawei), s'est réuni le 17 décembre 2021 de 13 h 00 à 14 h 00 CET. La Présidente, le Vice-Président et le Directeur du TSB, M. Chaesub Lee, ont prononcé des allocutions liminaires.

Le Groupe de travail 2 a examiné les projets d'Avis suivants:

[Projet d'Avis 3: Maîtrise des outils numériques et acquisition de compétences numériques pour un accès inclusif](#)

[Projet d'Avis 4: Les technologies et les services nouveaux et émergents pour favoriser l'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement durable](#)

De brefs rapports relatifs aux deux projets d'Avis sont présentés ci-dessous:

2.1 Projet d'Avis 3

Le Groupe de travail a examiné le [projet d'Avis 3: Maîtrise des outils numériques et acquisition de compétences numériques pour un accès inclusif](#), ainsi que les contributions écrites soumises par le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya et l'Ouganda (WTPF-21/6), et par l'Internet Society (WTPF-21/7). Les contributeurs ont présenté verbalement leurs contributions afin qu'elles soient examinées par

les participants à la réunion. Plusieurs contributions verbales ont également été présentées par des délégués pendant la réunion. Les modifications qui ont été approuvées par consensus ont été intégrées dans l'Avis 3 tel qu'il figure dans la Partie II du présent Rapport.

De plus, certains délégués ont présenté plusieurs propositions pour examen par les participants à la réunion, notamment les propositions suivantes:

- Certains délégués ont suggéré de faire figurer le membre de phrase "permettre le développement des infrastructures" au point 4 du *est d'avis*, avant "favoriser l'autonomisation et l'inclusion numériques". Suite aux discussions tenues entre les participants à la réunion, il a été décidé de ne pas intégrer cette proposition de membre de phrase telle quelle, mais plutôt de modifier le point 4, afin que son sens soit suffisamment large pour englober d'autres options.

À la lumière des discussions, le Groupe de travail 2 a approuvé le projet d'Avis 3 assorti des modifications convenues par les participants à la réunion et l'a soumis à la plénière pour examen approfondi et approbation.

2.2 Projet d'Avis 4

Le Groupe de travail a examiné le [projet d'Avis 4: Les technologies et les services nouveaux et émergents pour favoriser l'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement durable](#), ainsi que la contribution écrite soumise par l'Internet Society (WTPF-21/7). Les contributeurs ont présenté verbalement leurs contributions et ont indiqué qu'ils appuyaient le projet d'Avis.

Le Groupe de travail 2 a approuvé le projet d'Avis 4 en l'état et l'a soumis à la plénière pour examen approfondi et approbation.

En conclusion, la Présidente a remercié le Vice-Président, les fonctionnaires élus et le secrétariat pour leur appui, ainsi que les interprètes et les personnes responsables du sous-titrage.

**Mme Lidia Stepinska-Ustasiak
(Pologne)
Présidente du Groupe de travail 2**

3 Rapport du Président du Groupe de travail 3 à la plénière

Le Groupe de travail 3, présidé par M. Jim Paterson (République sudafricaine) assisté de la Vice-Présidente Mme Natalia Vicente (ESOA – Association pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique des opérateurs de satellites), s'est réuni le 17 décembre 2021 de 14 h 00 à 15 h 00 CET. Le Président, la Vice-Présidente et le Directeur du BR, M. Mario Maniewicz, ont prononcé des allocutions liminaires.

Le Groupe de travail 3 a examiné les projets d'Avis suivants:

[Projet d'Avis 5: Utilisation des télécommunications/TIC dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des pandémies futures ainsi que pour la préparation et les interventions en cas d'épidémie](#)

Un bref rapport relatif au projet d'Avis 5 est présenté ci-dessous:

3.1 Projet d'Avis 5

Le Groupe de travail a examiné le [projet d'Avis 5: Utilisation des télécommunications/TIC dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des pandémies futures ainsi que pour la préparation et les interventions en cas d'épidémie](#), ainsi que la contribution écrite de l'Internet Society (WTPF-21/7). Les contributeurs ont présenté verbalement leurs contributions pour examen par les participants à la réunion et ont indiqué qu'ils appuyaient le projet d'Avis. Plusieurs contributions verbales ont également été présentées par des délégués pendant la réunion. Les modifications qui ont été approuvées par consensus ont été intégrées dans l'Avis 5 tel qu'il figure dans la Partie II du présent Rapport.

En outre, certains délégués ont présenté plusieurs propositions pour examen par les participants à la réunion, notamment les propositions suivantes:

- Certains délégués ont proposé de remplacer "une connectivité financièrement abordable" par "une connectivité et des dispositifs financièrement abordables" dans les paragraphes b) et c) du *reconnaisant*. D'autres délégués ont souligné que "connectivité financièrement abordable" englobe les "dispositifs" et qu'il n'est pas nécessaire de les mentionner séparément. Il a été convenu de maintenir le texte initial du projet d'Avis.
- Certains délégués ont proposé d'ajouter "organisations gouvernementales et non gouvernementales" avant "organisations internationales" au paragraphe c) du *reconnaisant*. D'autres délégués ont indiqué que le terme "organisations internationales" est reconnu comme il se doit à l'UIT et qu'il n'est pas nécessaire de préciser qu'il englobe les "organisations gouvernementales et non gouvernementales". Il a été convenu de conserver le texte initial du projet d'Avis.

À la lumière des discussions, le Groupe de travail 3 a approuvé le projet d'Avis 5 assorti des modifications convenues par les participants à la réunion et l'a soumis à la plénière pour examen approfondi et approbation.

En conclusion, le Président a remercié la Vice-Présidente, les fonctionnaires élus et le secrétariat pour leur appui, ainsi que les interprètes et les personnes responsables du sous-titrage.

M. Jim Paterson
(République sudafricaine)
Président du Groupe de travail 3